



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle expertise et support
Bureau des examens post-baccalauréat (DEC2)**

Affaire suivie par :
Tiana-Maria RATOMAHENINA
Cheffe de bureau
Tél : 04 67 91 47 15
Mél : ce.decbs@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2
www.ac-montpellier.fr

**GUIDE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN
ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
SESSION 2023**

Réf. : Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en Economie Sociale et Familiale

Les inscriptions sont obligatoires et s'effectueront exclusivement sur le site internet: www.ac-montpellier.fr

➤ DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022 A 14H AU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022 A 18H

A. Impression, vérification de la confirmation d'inscription au DECESF

Chaque centre de formation éditera le récapitulatif d'inscription et y apposera son cachet.

Ce document constitue le véritable dossier d'inscription du candidat.

Les candidats devront :

- vérifier les renseignements figurant sur la confirmation,
- modifier à l'ENCRE ROUGE les renseignements éventuellement erronés,
- joindre les pièces nécessaires,
- signer la confirmation d'inscription.

Une fois la confirmation datée, signée et retournée à au bureau des examens post-baccalauréat de la Division des Examens et Concours (DEC), aucune modification d'inscription ne pourra être opérée et les choix effectués seront définitifs.

B. Liste des pièces à renvoyer

- Fiche d'inscription complétée et signée
- La photocopie de la pièce d'identité
- La photocopie du ou des relevés de notes des sessions précédentes pour les candidats ayant déjà présenté l'examen
- La copie de la dernière notification d'aménagement, le cas échéant.

C. Retour des dossiers d'inscription

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au Vendredi 16 décembre 2022, à l'adresse suivante :

RECTORAT DE MONTPELLIER
DEC 2 - DECESF
31, RUE DE L'UNIVERSITE
CS 39004
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Aucune inscription hors-délai ne sera acceptée.

D. Candidat en situation de handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves aux examens du DECESF

Les aménagements d'épreuves doivent être demandés par le candidat avant la date limite des inscriptions à l'examen, soit avant le vendredi 2 décembre 2022.

Les formulaires de demande d'aménagements sont téléchargeables sur le site académique (onglet « examens » puis « Handicap et aménagements d'épreuve »).

Une fois constitué, le dossier sera transmis à l'adresse figurant sur la première page du dossier, selon le domicile ou le statut de l'établissement du candidat, au plus tard vendredi 2 décembre 2022.